



Ministère de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt

A Caen, le 2 février 2017

**Objet : Projet d'arrêté relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Madame, Monsieur,

Le projet d'arrêté relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est soumis à consultation du public jusqu'au 3 février 2017.

Nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics sur une grave lacune de ce projet d'arrêté, qui ne comporte aucune mesure de protection des riverains vis-à-vis des épandages de pesticides.

Nous demandons que les épandages de produits chimiques de synthèse soient notamment encadrés par les dispositions suivantes :

- interdiction de pulvériser des produits à moins 10 mètres des zones adjacentes, qu'il s'agisse de lieux habités ou de zones naturelles (cours d'eau, points d'eau, forêts ...)
- en arboriculture, où la pulvérisation se fait en hauteur avec une dispersion beaucoup plus large, interdiction de pulvériser des produits à moins de 50 mètres des lieux d'habitation
- une possibilité de dérogation à ces distances uniquement si la technique de pulvérisation utilisée est à faible dispersion **et** si la parcelle traitée est isolée par des obstacles végétaux (comme des haies) ou artificiels (comme des filets).

Nous rappelons que la consommation de pesticides continue d'augmenter très fortement en France (environ 77 millions de doses en 2009 et 93 millions en 2015 !).

Pourtant, leurs impacts négatifs sur l'environnement (pollutions des eaux, pertes en biodiversité, appauvrissement des sols, etc.) sont aujourd'hui avérés. Les pesticides imprègnent tous les milieux naturels avec 92% des cours d'eau pollués et dans des régions d'usage intensif, des impacts indiscutables sur la qualité de l'air.

De plus, l'expertise collective de l'Inserm, publiée en 2013, a mis en évidence une association entre les expositions aux pesticides et certaines pathologies chroniques, notamment certains cancers, certaines maladies neurologiques (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, troubles cognitifs...) et certains troubles de la reproduction et du développement. Dans son récent rapport sur les expositions professionnelles, l'ANSES recommande clairement la réduction du recours aux pesticides ainsi que le renforcement des mesures de prévention. L'enjeu sanitaire est donc également important pour les agriculteurs eux-mêmes.



# CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie

Membre de France Nature Environnement (FNE)

---

Il devient impératif de réduire l'exposition des populations à ces produits. Les Français y sont d'ailleurs de plus en plus attentifs, comme l'a montré le retentissement du dernier reportage de Cash Investigation sur le sujet. Nous y sommes exposés via notre alimentation, mais l'épandage de ces produits est aussi un moment à haut risque de contamination pour les riverains.

C'est pourquoi nous devons mettre tout en œuvre pour réduire rapidement de moitié l'usage des pesticides en France, supprimer les molécules les plus dangereuses pour la santé et l'environnement, mais aussi prendre dès à présent toutes les mesures pour protéger les riverains des épandages de ces produits.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Claudine Joly  
Présidente du CREPAN

**CREPAN**

74, Boulevard Dunois 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : [crepan@gmail.com](mailto:crepan@gmail.com)

Site : [www.crepan.org](http://www.crepan.org)